

## Protocole de sécurité académique

# Mobilité douce : utilisation du vélo comme moyen de déplacement

Conformément à la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 « **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature (APPN) dans le second degré** », le présent protocole applicable dans l'ensemble de l'académie de Strasbourg doit, dans chaque établissement scolaire concerné, être porté à la connaissance de toute la communauté éducative concernée (équipes enseignantes, chef d'établissement, etc...).

La circulaire nationale rappelle que « *...l'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. De plus, elles renforcent la solidarité et la coopération. En vivant des situations éloignées du quotidien, les élèves apprennent à observer, écouter, prendre conscience de leurs limites et ainsi mieux les repousser sans jamais les dépasser.* »

En amont des consignes spécifiques à l'activité, il est important de rappeler quelques règles communes :

L'enseignant coordonnateur, responsable du groupe :

- Organise la chaîne de sécurité,
- Contrôle systématiquement l'état des équipements et du matériel utilisés,
- Détermine les conditions nécessitant de renoncer à pratique
- Réalise des choix relatifs à l'organisation du déplacement,
- Fait preuve d'une vigilance effective durant tout le déplacement,
- Vérifie chez les élèves l'acquisition des prérequis sécuritaires qu'il juge incontournables,

En cas de demande d'un intervenant extérieur, l'enseignant coordonnateur doit s'assurer de la qualification de ce dernier :

Diplôme requis : <https://www.sportsdenature.gouv.fr/agir/espace-activites>

Vérification de la carte professionnelle obligatoire :

<https://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>

Le protocole constitue une aide à l'application de la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 parue au [BO n°16 du 20 avril 2017](#) et a pour but de « *synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Il s'applique également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif* »

Il est conçu pour aider les enseignants à tout mettre en œuvre pour éviter les accidents. **En aucun cas il ne se substitue à une formation pratique dans l'activité, préalable incontournable afin d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour enseigner la course d'orientation en toute sécurité.**

Ce protocole a vocation à évoluer par les retours d'expérience. Les propositions de modification sont à transmettre via l'adresse mail [ia-ipr.eps@ac-strasbourg.fr](mailto:ia-ipr.eps@ac-strasbourg.fr)

Des ressources sont disponibles sur le site Eduscol pour compléter ces informations :

Les activités de pleine nature en EPS : <https://eduscol.education.fr/3670/les-activites-de-pleine-nature-en-eps>

Document réalisé par : Maxime Claude, Maryline Malié, Sylvain Muller, Isabelle Steffan.

## **Contexte**

Ce protocole est conçu pour encadrer les déplacements à vélo des élèves de collège et de lycée, dans le cadre des activités scolaires. Il vise à promouvoir une pratique sécuritaire du vélo et à prévenir les accidents.

Les déplacements pourront avoir lieu :

- en milieu fermé (plateau sportif, stade, parc, enceinte d'établissement...) : pour vérifier le niveau de l'élève avant le départ et faire des exercices pour apprendre aux élèves la posture attendue ;
- sur itinéraire cyclable, chemin carrossable, route ouverte à la circulation...
- en milieu urbain ou en milieu naturel, sur sentiers, chemins...

## **Nombre d'adultes encadrants :**

Le nombre d'encadrants est défini en fonction du nombre et du niveau des élèves.

Le taux d'encadrement est déterminé par le chef d'établissement qui doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des élèves lors de ce déplacement.

Conseil :

La présence de 3 encadrants permet d'assurer les rôles d'ouvreur, de serre fil et de « chien fou » qui partira devant bloquer la circulation, remontera le peloton pour faire des observations aux élèves, restera en arrière (pour réparer ce qui doit l'être, ou avec un élève en difficulté...).

## **Coordonnateur :**

La présence d'un professeur d'EPS n'est pas obligatoire lorsque le vélo (vélo de route ou VTT) est utilisé comme moyen de déplacement. Le déplacement doit être adapté à l'âge des participants, au niveau technique, au parcours emprunté et aux conditions météorologiques.

Le coordonnateur peut être un enseignant, un personnel de direction, un CPE...

Avant le départ, le coordonnateur doit s'assurer des points de sécurité suivant :

- Un des encadrants au moins doit savoir vérifier les points de sécurité incontournables du vélo (serrage des roues ; freins ; passage des vitesses ; serrage tige de selle ; serrage guidon...)
- Un des encadrants doit être capable d'effectuer les réparations de base, comme par exemple :
  - Réparer ou changer une chambre à air ;
  - Régler un dérailleur, régler les freins ;
  - Régler correctement la hauteur de selle pour une utilisation du vélo à moindre effort...

## **Séance de préparation**

Le professeur coordonnateur peut prévoir une séance de préparation en amont de la sortie à destination des élèves afin d'expliquer aux élèves la nécessité :

- d'avoir un vélo en état ;
- d'avoir une tenue adaptée aux conditions météorologiques et à la pratique du vélo : vêtements et accessoires qui ne gênent pas le pédalage et qui ne se prennent pas dans les roues (lanière de sac à dos...)
- de respecter les règles de sécurité lors de la sortie, (respect du code de la route...).

## **Organisations possibles**

Plusieurs organisations sont possibles en fonction de la configuration de la route :

- **pelotons** de 6 à 10 élèves en agglomération, sur les routes départementales et nationales,
- **deux élèves de front** sur une route suffisamment large et à faible fréquentation, peut constituer une solution afin de diminuer la longueur du groupe,
- **file indienne**,
- etc...

## AVANT la pratique

### Vérifications (15 jours avant la sortie) :

- S'assurer des compétences des élèves pour rouler (cf fiche 1 « Savoir rouler en groupe » en fin du document) (Exemples : réaliser un questionnaire, vérifier leurs compétences sur pistes...),
- Réaliser une séance pour rappeler les règles de sécurité lors du déplacement.  
<https://youtu.be/HV59WdcQk90?si=5DkNfuYiqhmoZax3>

### Définir et préparer l'itinéraire :

- Repérer et vérifier l'état du parcours, anticiper les points de vigilance (croisements, ronds-points, traversées...), prévoir les pauses ;
- Prévenir le chef d'établissement et laisser un tracé de l'itinéraire avec le numéro de portable du coordonnateur ;
- S'informer de la météo ;
- Définir une plage horaire à respecter.

### Matériel :

- Un **kit réparation** (rustines + colle, chambres à air de différentes tailles, attention aux différents types de valves, pompe, bombe anti-crevaison, démontes pneus, clés allen, dérive-chaine, maillon rapide, rilsans et outils multifonctions) ;
- Une trousse de secours ;
- Carte IGN ; l'itinéraire tracé sur une **carte** (dont je laisse un double au Chef d'Etablissement) ;
- Liste des élèves avec numéro des parents ;
- Un **téléphone portable** en cas de problème avec les numéros d'urgence (15 ; 18 et 112) ;
- **Antivols** vivement conseillés ;
- Une **frontale** en cas de retour de nuit ;
- Recommandations : **lumières blanche fixe à l'avant et rouge fixe à l'arrière** (au minimum pour le serre-file de chacun des groupes) ;

### Modalité de l'encadrement :

- Définir les encadrants ouvreurs(s) et serre-file(s) ;
- Définir les moments où les élèves se scindent en groupes de 6 à 8 élèves (pour permettre aux véhicules de dépasser plus facilement en minimisant les risques de collision) ;
- Réfléchir à la gestion des élèves dont le niveau de pratique est faible ou inexistant ;
- Envisager à l'avance, en fonction de l'itinéraire choisi, l'organisation du franchissement des carrefours et des ronds-points rencontrés.  
Une attention particulière est à apporter aux carrefours avec changements de direction à gauche : d'abord le serre-file se déporte à gauche pour bloquer les voitures arrivant derrière, puis l'ouvreur et enfin les élèves ;
- En centre-ville, quand les conditions de circulation imposent des changements de direction et des arrêts fréquents, s'organiser pour prévenir un danger qui vient prioritairement de l'avant.

**PENDANT la pratique**

Vérifications  
avant le départ

**Les encadrants :**

- Vérifications :
  - des vélos par les encadrants ;
  - du réglage du casque ;
  - de la tenue (rien ne doit rentrer dans les roues, en particulier les lanières des sacs à dos) ;
  - de la présence du gilet jaune réfléchissant (élèves et encadrants).
- Vérifier que les élèves savent démarrer et s'arrêter correctement une fois que la selle est correctement réglée et que les pieds ne touchent plus forcément le sol ;
- Faire un rappel du code de la route avec signaux clairs (changement de direction, arrêt...), sensibiliser les élèves aux risques (ne pas suivre un camarade bêtement sans avoir vérifié soi-même l'absence de véhicule à une priorité par exemple)
- Rappeler aux élèves :
  - de signaler à ceux qui suivent, la présence de dangers sur la route (poteaux, barrières, trous, branches basses, bouches d'égouts, objets sur le trajet...) pour éliminer l'effet de surprise et limiter les risques ;
  - qu'ils ne doivent jamais rester, ou laisser un camarade, seul.
  - qu'ils doivent respecter l'environnement (0 déchet, refermer les clôtures, se déplacer en silence...).

**L'élève :**

- Avoir un sac à dos avec une chambre à air adapté à son vélo ; de quoi boire et manger pourquoi.

Pendant la pratique

**Les encadrants**

- Donner des indications des étapes, annoncer le lieu de regroupement pour le prochain arrêt (en cas de scindement du groupe) ;
- Compter les élèves à chaque regroupement ;
- Avoir une allure adaptée aux difficultés et à l'ensemble des élèves, en positionnant par exemple un élève « plus lent » à l'avant, pour éviter la dispersion et l'étalement des élèves sur une trop grande distance ;
- Donner les consignes techniques lors d'un passage délicat ou dangereux (carrefours,...).

**L'élève**

- Cohabiter avec les autres usagers de la route (véhicules, marcheurs, chiens, cavaliers, etc...) ;
- Anticiper les difficultés (changement des vitesses avant l'amorce des cotes ou en prévision du redémarrage avant un arrêt, chute d'un camarade, distances de sécurité suffisantes) ;
- Dégager la trajectoire et se mettre de côté pour laisser passer les camarades lorsque que l'élève met pied à terre ;
- Connaître le prochain lieu de regroupement.

<b>Vérifier en permanence la chaîne de sécurité</b>	<p><b>Les encadrants</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• S'assurer que tout le groupe est en visu par au moins un des encadrants ;</li><li>• Adapter la taille du groupe (file indienne, deux de front, en groupe restreint ou en groupe classe...);</li><li>• Prévoir des temps de regroupement (repos suffisant pour les derniers aussi, orientation...).</li></ul> <p><b>L'élève</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Maintenir un écart optimal entre les vélos en fonction des caractéristiques du terrain (descente notamment) ;</li><li>• Être responsable de sa sécurité et de celle d'autrui ;</li><li>• Gérer sa vitesse sur un passage technique et son freinage.</li></ul>
---	---

### APRES la pratique

**Les encadrants**

- Débriefing du groupe ;
- Réajustement des groupes selon les besoins ;
- Relever les problèmes (état des vélos des élèves, sur l'itinéraire...), en vue d'une prochaine sortie ;
- Signaler aux parents les problèmes mécaniques qui doivent être réparés.

**L'élève**

- Lui conseiller d'entretenir son VTT (nettoyer, lubrifier, ranger...).
- Réparer ce qui est possible.

### Pour aller plus loin :

#### SPECIFICITES pour un SEJOUR

- Vérifier la qualification des éventuels intervenants extérieurs (diplôme de guide, BE ou BP VTT) et taux d'encadrement selon les prérogatives de ces diplômes.
- Se renseigner auprès des pratiquants locaux pour connaître et prendre en compte les spécificités éventuelles du lieu de pratique (liés à l'environnement : altitude, conditions climatiques etc.). Le cas échéant, prendre les dispositions nécessaires, y compris savoir renoncer.
- Prendre connaissance du protocole académique du lieu de séjour et se conformer à ses spécificités.
- Se conformer toujours au protocole le plus restrictif s'il existe des différences entre le protocole de son académie de résidence et celle du séjour.

## FICHE 1 : « Savoir rouler en groupe »

### **Savoir freiner :**

- Tester le freinage à faible vitesse, frein avant et arrière ;
- Réaliser un freinage d'urgence ;
- Savoir s'arrêter à un emplacement précis.

### **Savoir gérer le changement de vitesses :**

- Savoir passer les vitesses une par une, sans appuyer sur les pédales (en tournant dans le vide) ;
- Ne pas croiser la chaîne ;
- Savoir anticiper la bonne vitesse avant une cote ou un arrêt.

### **Savoir rouler en file indienne :**

- Garder une distance de sécurité suffisante (2 m minimum) entre chaque vélo ;
- Je préviens des dangers devant moi ;
- Ne pas se doubler ;
- Serrer à droite (2 de front maximum et uniquement lorsque la situation le permet) ;
- Ne pas faire d'écart, ni pas guidonner ;
- Ne pas « rouler sans les mains » dans un peloton pour pouvoir freiner efficacement en cas d'urgence ;
- Si quelqu'un freine ou chute devant moi : je freine ou je m'arrête et je préviens les autres derrière moi ;
- Savoir signaler un changement de direction avec le bras (rouler à une main).

### **Être ouvreureur :**

- Je m'arrête à chaque croisement ou intersection ;
- J'adapte ma vitesse ;
- Je préviens des dangers qui vont arriver ;
- Je m'arrête en cas de problème ;
- Personne ne doit me doubler ;
- Si j'hésite je m'arrête ;
- Attendre le signal du serre file pour repartir avec le groupe, après avoir laissé le temps aux derniers arrivés de se reposer.

### **Être serre file :**

- Je reste toujours le dernier du groupe pour pouvoir communiquer et avoir un visuel sur tout le groupe ;
- Je rappelle à l'ordre si je vois des écarts ;
- Je fais adapter la vitesse du groupe en communiquant avec l'avant du groupe ;
- Je préviens quand une voiture va nous doubler ;
- Je préviens si je dois m'arrêter et/ou s'il y a un problème ;
- Je confirme la poursuite du trajet à l'ouvreureur après un arrêt.

## FICHE 2 : Liste de Matériel pour les Elèves

Voici tous ce que je dois vérifier avant de partir avec mon vélo :

- 🚲 **Mes roues** sont bien attachées et serrées ;
- 🚲 **Mes freins** freinent correctement et ne frottent pas contre la jante ou la roue ;
- 🚲 **Mes pneus** sont correctement gonflés ;
- 🚲 **Mes vitesses** se changent correctement ;
- 🚲 **Ma selle** est bien réglée (jambe droite lorsque le talon est posé sur la pédale en position basse) ;
- 🚲 J'ai mon **casque** attaché et la **jugulaire réglée** ;
- 🚲 J'ai mon **gilet jaune**, une **tenue adaptée** au pédalage et **aux conditions météo** ;
- 🚲 J'ai de l'**eau** et de quoi **manger** dans un sac à dos dont les sangles ne se prendront pas dans les roues ;
- 🚲 J'ai un **antivol**.

## FICHE 3 : Document à l'attention des parents

### Exemple de ce qui peut être précisé aux familles avant le départ

Chaque élève doit être muni de :

- un VTT adapté à sa taille et en bon état ;
- un casque de vélo aux normes en vigueur ;
- des gants / un cache-cou (en fonction de la météo) ;
- une veste coupe-vent ou un anorak ;
- un petit sac à dos avec :
  - une chambre à air de rechange adaptée au vtt (taille et forme de la valve) ;
  - un anti-vol ;
  - une gourde d'eau (sur le vélo ou dans un sac à dos).

En cas de crevaison, l'équipe pédagogique pourra utiliser une « bombe anti-crevaison » qui permet de réparer et regonfler tous les types de chambres à air.

Avant cette sortie, les responsables légaux doivent s'engager à vérifier l'état du VTT : freins, hauteur de la selle, dérailleur, possibilité de bien manipuler les vitesses, etc...

## FICHE 4 : Document à l'attention des parents

Il peut être pratique de joindre à l'autorisation de sortie, une fiche check-up des points importants que le parent coche au fur et à mesure et qu'il retournera signée aux encadrants avec l'autorisation de sortie.

### **Exemple de ce qui peut être précisé aux familles avant le départ**

La vérification du vélo s'impose avant chaque sortie.

- le VTT est adapté à la taille de mon enfant et est en bon état :
  - hauteur de selle réglée (jambe droite lorsque le talon est posé sur la pédale en position basse) ;
  - pneus gonflés ;
  - freins réglés ;
  - dérailleur correctement réglé : les vitesses passent sans difficulté ;
  - roues correctement fixées.
- le casque de vélo aux est conforme aux normes en vigueur
- la tenue est adaptée et comporte :
  - un gilet réfléchissant ;
  - une veste coupe-vent ou un anorak ;
  - d'un petit sac à dos avec :
    - une chambre à air de rechange adaptée au vtt (taille de la chambre et type de la valve) ;
    - un anti-vol ;
    - une gourde d'eau (sur le vélo ou dans le sac à dos) ;
  - des gants / cache-cou (en fonction de la météo), éventuellement des mitaines.

Je soussigné mère, père de \_\_\_\_\_ certifie avoir vérifié les points précédents.